PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 11 avril 2024

Convocation du 28 mars 2024.

Le Conseil municipal de MARCILLY-LES-BUXY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de Monsieur MARILLIER Florent, Maire.

Sont présents: (9 puis 10/13) Monsieur BURDEYRON Stéphane, *Monsieur CHAVET Corentin, Monsieur CLIQUET Ludovic, Monsieur GIRARDON Antoine, Madame GOYARD Elodie, Monsieur MARILLIER Florent, Monsieur MONNERET Patrick, Monsieur PACAUD Anthony, Monsieur PERROT Vincent, Monsieur WITTIG Bernard. Excusés ayant donné pouvoir: (2/13) Madame VIET Laurence à Monsieur PERROT Vincent, Madame VUILLIER Anne-Laure à Monsieur WITTIG Bernard.

Excusés n'ayant pas donné pouvoir : (1/13). Madame PETITJEAN Stéphanie, Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Elodie GOYARD est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 mars 2024

Suite à une remarque d'un habitant sur le dernier procès-verbal affiché, il convient d'indiquer un erratum au procès-verbal du 23 février 2024 approuvé le 22 mars 2024 et affiché le 28 mars 2024 : le procès-verbal approuvé était celui du 19 janvier 2024 et non celui du 1^{er} décembre 2023 (erreur matériel).

Après cet ajout, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

<u>Délibération 2024-17 : Vote des taux d'imposition 2024</u>

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 0,5 %.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts relatifs aux impositions directes locales et à leur vote,

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 voix contre.

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation sur les résidences : 12,56% (12,50% en 2023)
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,23% (34,06% en 2023)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,66% (50,41% en 2023)

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération 2024-18 : Vote des subventions aux associations

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide : par .10 voix pour et 1 voix contre de fixer les subventions pour un montant total de 2 020€ comme suit :

- Association les Petits Loups de Marcilly: 500€
- Association un Monde pour Jade : 250€
- Comité des fêtes de Marcilly-les-Buxy : 900 €
- Union des DDEN 71 (école) : 25€
- Prévention routière : 45€
- Givry Starlett Club: 300€ (subvention exceptionnelle en raison des championnats d'Europe aux Pays Bas).

*Arrivée de Monsieur Corentin CHAVET à 21h20.

Délibération 2024-19 : Vote du budget primitif - Budget Commune 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune, qui s'équilibre comme suit :

Investissement	
Dépenses	215 340,42€
Recettes	215 340,42€
Fonctionnement	
Dépenses	620 114,44€
Recettes	620 114,44€

Délibération 2024-20 : Vote de la redevance d'assainissement 2024

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier le montant de la redevance d'assainissement. Les tarifs restent fixés à :

Part fixe: 64,00€
 Le mètre cube: 0,90€

<u>Délibération 2024-21 : Vote du budget primitif – Budget Annexe Assainissement</u> 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions du budget primitif de l'exercice 2024 de l'Assainissement, qui s'équilibre comme suit :

committe bare.	
Investissement	
Dépenses	169 285,24€
Recettes	169 285,24€
Fonctionnement	
Dépenses	102 586,54€
Recettes	102 586,54€

Délibération 2024-22 : Vote du budget primitif – Budget Annexe Cheval blanc 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions du budget primitif de l'exercice 2024 du Cheval Blanc, qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	19 633,46€
Recettes	19 633,46€

Pour rappel, il reste 10 000€ de provisions pour litige.

Délibération 2024-23 : Vote du budget primitif – Budget Annexe Boulangerie 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions du budget primitif de l'exercice 2024 de la Boulangerie, qui s'équilibre comme suit :

Investissement		
Dépenses	27 822,50€	
Recettes	27 822,50€	
Fonctionnement		
Dépenses	19 832,18€	
Recettes	19 832,18€	

Délibération 2024-24 : Vote du budget primitif – Budget Annexe Epicerie 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions du budget primitif de l'exercice 2024 de l'Epicerie, qui s'équilibre comme suit :

Investissement	
Dépenses	8 824,00€
Recettes	8 824,00€
Fonctionnement	
Dépenses	9 507,98€
Recettes	9 507,98€

Délibération 2024-25 : Transfert d'excédent

Sur proposition de Monsieur le Maire, à la demande de la Trésorerie, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les différents transferts d'excédents entre les budgets qui se résument comme suit pour l'exercice 2024 :

A l'article 65822 (dépense de fonctionnement) Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif :

- Budget annexe Cheval Blanc : 10 000,00€ - Budget annexe Epicerie : 3 699,06€ - Budget annexe Boulangerie : 6 700,00€ TOTAL : 20 399,06€

A l'article 75821 (recette de fonctionnement) Excédent des budgets annexes à caractère administratif:

- Budget Commune : 20 399,06€

Questions et informations diverses :

- La commission action sociale s'est réunie le 15 mars 2024 sous la présidence de Monsieur le Maire. Il a été décidé de reconduire les actions de 2023 pour une même prévision au budget 2024 :
 - Un repas des aînés est prévu le 28 septembre 2024 ou un colis à la période de Noël avec la prévision d'un colis plus gros pour les couples.
- Lecture d'un courriel de M. Jean-Maurice DAVID en date du 23 mars 2024.
- Remerciements de la famille de M. CANNET reçu le 30 mars 2024.
- Lecture d'un courrier de la classe des CM2 de l'école de la commune reçu le 05 avril 2024 demandant l'amélioration de la sécurité aux abords de l'école.

Elections européennes : le scrutin aura lieu le dimanche 09 juin 2024 de 8h00 à

Les inscriptions sur la liste électorale sont ouvertes jusqu'au 1er mai inclus en ligne et jusqu'au 03 mai en mairie. L'information a été relayée sur panneau Pocket et à l'affichage le 11 avril 2024. Un tableau préparatoire est distribué pour la tenue du bureau de vote.

La séance est levée à : 23 H00

Prochain conseil: vendredi 24 mai 2024

Le Maire,

Florent MARILLIER

Le secrétaire de séance,

Elodie GOYARD

Validé le : 24 05 Affiché le : 25/05)